

**Comparaison des prix
des services d'eau et d'assainissement
en Europe en 2015**

**Résultats du 10^{ème} baromètre réalisé pour
la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau
par le cabinet NUS Consulting Group**

Juin 2015



Introduction

Réalisée par le cabinet NUS Consulting à la demande de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau cette étude a pour but de comparer le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2015 de dix grands pays européens pour une consommation annuelle de 120 m³. Elle présente également une grille de comparaison de l'évolution des prix de janvier 2013 à janvier 2015 et de juillet 2003 à janvier 2015.

Certains pays pratiquent des tarifs différents suivant les catégories de consommateurs (particuliers ou entreprises). Les prix repris dans l'étude sont ceux applicables aux particuliers.

Les pays concernés sont les suivants :

- Allemagne
- Belgique
- Danemark
- Espagne
- Finlande
- France
- Italie
- Pays-Bas
- Royaume-Uni
- Suède

Les villes retenues pour chaque pays sont les cinq plus grandes en terme d'habitant soit :

En Allemagne :
- Berlin : 3 531 000 habitants
- Hambourg : 1 813 000 habitants
- Munich : 1 378 000 habitants
- Cologne : 1 017 000 habitants
- Francfort : 691 000 habitants

En Belgique :
- Bruxelles : 1 138 000 habitants (Agglomération)
- Liège : 197 000 habitants
- Charleroi : 205 000 habitants
- Anvers : 507 000 habitants
- Gand : 249 000 habitants

Au Danemark :
- Copenhague : 549 000 habitants
- Arhus : 314 000 habitants
- Odense : 191 000 habitants
- Aalborg : 164 000 habitants
- Frederiksberg : 100 000 habitants

En Espagne :
- Madrid : 3 233 000 habitants
- Barcelone : 1 620 000 habitants
- Valence : 797 000 habitants
- Séville : 702 000 habitants
- Saragosse : 679 000 habitants

En Finlande :	- Helsinki	: 604 000 habitants
	- Tampere	: 217 000 habitants
	- Turku	: 180 000 habitants
	- Espoo	: 257 000 habitants
	- Vantaa	: 205 000 habitants
En France :	- Paris	: 2 243 000 habitants
	- Marseille	: 851 000 habitants
	- Lyon	: 484 000 habitants
	- Toulouse	: 441 000 habitants
	- Nice	: 343 000 habitants
En Italie :	- Rome	: 2 761 000 habitants
	- Milan	: 1 324 000 habitants
	- Naples	: 1 005 000 habitants
	- Turin	: 907 000 habitants
	- Palerme	: 655 000 habitants
Au Pays-Bas :	- Amsterdam	: 800 000 habitants
	- Rotterdam	: 607 000 habitants
	- La Haye	: 506 000 habitants
	- Utrecht	: 316 000 habitants
	- Eindhoven	: 217 000 habitants
Au Royaume-Uni :	- Londres	: 3 231 000 habitants
	- Birmingham	: 1 016 000 habitants
	- Glasgow	: 592 000 habitants
	- Manchester	: 511 000 habitants
	- Leeds	: 771 000 habitants
En Suède :	- Stockholm	: 881 000 habitants
	- Göteborg	: 526 000 habitants
	- Malmö	: 307 000 habitants
	- Uppsala	: 202 000 habitants
	- Linköping	: 148 000 habitants

Chaque ville fait l'objet d'un bilan tarifaire détaillé reprenant les caractéristiques de facturations qui lui sont propre.

Ces bilans sont présentés selon le plan suivant :

- le coût du service de distribution de l'eau dont :
 - la part du service de distribution de l'eau
 - Les taxes rattachées à la distribution de l'eau
- le coût du service de collecte et de traitement des eaux usées :
 - La part du service de collecte et de traitement des eaux usées
 - Les taxes rattachées à la collecte et au traitement des eaux usées
- le coût total de la facturation pour 120 m³.

La structure tarifaire du Danemark, du Royaume-Uni et de la Suède est donnée en devise nationale. Les bilans sont, quant à eux, présentés en euro.

Les taux de change retenus sont ceux du 01 janvier 2015 soit :

- Danemark : 1DKK = 0.1343 Euro
- Royaume-Uni : 1£ = 1.2874 Euro
- Suède : 1SEK = 0.1059 Euro

Les grandes valeurs caractéristiques de chaque ville sont synthétisées dans un tableau récapitulatif par pays :

- le coût annuel du service de distribution de l'eau,
- le coût annuel des taxes rattachées au service de distribution de l'eau,
- le coût annuel du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- le coût annuel des taxes rattachées au service de collecte et de traitement des eaux usées,
- le coût annuel relatif au service de distribution de l'eau et taxes,
- le coût annuel relatif au service de collecte et de traitement des eaux usées et taxes,
- le coût annuel global (distribution de l'eau et collecte et traitement des eaux usées),
- le coût au m³,
- le poids de la partie fixe (redevances fixes payées par les consommateurs).

Chacun de ces agrégats fait l'objet d'une moyenne pondérée par la population des villes ainsi que d'indicateurs de dispersion (écart type et coefficient de variation).

Remarque : la notion de moyenne et de prix moyen, utilisée dans le rapport, équivaut toujours à celle de moyenne pondérée par la population des villes.

Le coût annuel global de chaque ville et la moyenne pondérée de chaque échantillon national sont repris dans un second tableau présentant leur évolution sur les périodes 2013-2015 et 2003-2015.

Les paramètres essentiels des échantillons nationaux ont été rassemblés dans un tableau récapitulatif général et ont été représentés graphiquement.

Ce tableau reprend les prix minimums et maximums ainsi que les prix moyens pondérés, indicateurs de dispersion et poids de la partie fixe résultant de chaque échantillon national.

Le même tableau et les mêmes graphes sont également représentés à taux de change constant.

Les cinquante villes ont été classées graphiquement en fonction des prix observés sur les postes « Service de distribution de l'eau et taxes » et « Service de collecte et de traitement des eaux usées et taxes » ainsi que sur le poste « Global ».

Les graphes sont donnés à prix courant et à taux de change constant.

Nous avons enfin comparé graphiquement chaque pays en fonction des prix moyens pondérés constatés en janvier 2013 et en janvier 2015 (à taux de change constant) ainsi qu'en fonction de la variation annuelle du prix moyen global à taux de change constant (janvier 2013) constatée entre janvier 2013 et janvier 2015 et selon la variation annuelle du prix moyen global à taux de change constant (décembre 2003) constaté de juillet 2003 à janvier 2015.



Allemagne

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Les consommations sont toujours mesurées par compteur.
Ce poste est facturé par les fournisseurs d'eau.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

Facturée mensuellement, elle représente l'abonnement au réseau de distribution.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Une T.V.A de 7 % est appliquée aux consommations et à l'abonnement.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.15 € dont 6.5 % de taxes. Le minimum, 1.89 €, est observé à Frankfurt et le maximum, soit 2.72 €, à Cologne.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Il existe deux types de redevance à savoir, le traitement des eaux usées et le drainage des eaux pluviales. Ces postes sont facturés par des opérateurs publics locaux.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La facturation de la redevance des eaux usées s'applique aux volumes réellement consommés.
Aucune charge fixe n'est facturée.

b) Taxes

- **La redevance drainage des eaux pluviales**

Cette redevance est facturée annuellement sur la base de la surface du point de livraison à Berlin, Hambourg, Munich et Cologne. Elle s'applique sur les volumes prélevés à Francfort.

Pour Berlin, Hambourg, Munich et Cologne, la valeur prise en compte dans nos calculs est la surface habitable moyenne par logement soit, 86.7 m² arrondi à 87 m² (source INSEE 2001 sur le logement dans l'union européenne).

Cette redevance est considérée, dans l'étude, comme une charge fixe.

- **T.V.A.**

Les redevances traitement des eaux usées et drainage des eaux pluviales des 5 villes retenues relèvent d'opérateurs publics. Les redevances facturées par ces opérateurs sont exemptées de T.V.A.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 3.01 € dont 30.8 % de taxe (Redevance Drainage). Le minimum, 1.94 €, est observé à Francfort et le maximum, soit 3.75 €, à Berlin.

III) PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE

La moyenne de l'échantillon national s'établit à 5.16 € avec un minimum de 3.83 € à Francfort et un maximum de 5.76 € à Berlin.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution et de la redevance relative au drainage des eaux de pluies. Elle varie de 7.3 % (Francfort) à 38.4 % (Cologne) et représente, en moyenne, 27.1 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes considérées se situe en neuvième position des 10 pays étudiés. En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se classe en cinquième position.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a diminué de 1.4 % en moyenne annuelle. Cette baisse résulte principalement d'une diminution de 3.2 % en moyenne annuelle du prix du m³ à Berlin. Ces nouvelles baisses sont la conséquence de la décision de justice de 2012 (opposant le fournisseur et le gouvernement local) et d'une demande du « Bundeskartellamt » (autorité de contrôle de la concurrence) de réduire les prix de l'eau de manière échelonnée sur plusieurs années.



Belgique

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Chaque région (Bruxelles, Flandres, Wallonie) est autonome ce qui a pour conséquence d'entraîner des différences significatives de structure tarifaire d'une ville à l'autre. Les consommations sont toujours mesurées par compteur.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de distribution.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations. Bruxelles, Charleroi et Liège pratiquent des prix croissants en fonction des volumes consommés. Gand et Anvers pratiquent, quant à elles, une ristourne sur le prix de base appliquée à 15 m³ par personnes domiciliées.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Une T.V.A de 6 % est appliquée sur les consommations et sur l'abonnement.

- **Taxe fond social**

Appliquée à Liège et Charleroi, elle n'est pas soumise à la T.V.A.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.36 € dont 5.8 % de taxes.

Le minimum, 1.55 €, est observé à Anvers et le maximum, 3.13 €, à Liège.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Comme pour la distribution d'eau, les redevances des eaux usées dépendent des législations propres à chaque région autonome. Il y a donc une grande disparité au niveau national.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau.

- **La part variable**

La facturation de la redevance des eaux usées s'applique aux volumes réellement consommés.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Une T.V.A de 6 % est appliquée aux consommations et à l'abonnement quand il existe.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.15 € dont 5.7 % de taxes. Le minimum, 1.80 €, est observé à Bruxelles et le maximum, soit 2.78 € à Gand.

III) **PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE**

La moyenne de l'échantillon national ressort à 4.51 € avec un minimum de 4.25 € à Anvers et un maximum de 5.18 € à Liège.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution et au réseau de collecte et de traitement des eaux usées sur Liège et Charleroi. Elle varie de 4.8 % (Bruxelles) à 19.6 % (Charleroi). Elle représente, en moyenne, 10.2 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en septième position des 10 pays étudiés. En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se classe en seconde position.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a progressé de 4.8 % en moyenne annuelle.



Danemark

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La distribution d'eau est toujours mesurée par compteur.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

Facturée mensuellement, elle représente l'abonnement au réseau de distribution.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations.

b) Taxes

- **Redevance sur l'eau**

Cette redevance est appliquée sur l'ensemble des villes étudiées et supporte un taux de T.V.A. de 25 %.

- **Protection des ressources en eau**

Appliquée à Odense et à Aalborg, elle est assujettie à un taux de T.V.A de 25 %.

- **T.V.A.**

La T.V.A de 25 % est appliquée aux consommations et à l'abonnement.

3) Prix moyens par m3 (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 3.36 € dont 50.9 % de taxes diverses. Le minimum, 2.98 €, est observé à Copenhague et le maximum, soit 4.80 €, à Aalborg.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La redevance pollution n'est pas facturée aux particuliers. Elle concerne uniquement les entreprises avec activités polluantes.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La facturation s'applique à l'ensemble des consommations mesurées. Aucun abonnement ou charge fixe n'est facturé.

b) Taxes

- **Redevance sur les eaux usées**

Cette redevance est appliquée sur la ville de Copenhague et supporte un taux de T.V.A. de 25 %.

- **Redevance sur l'eau**

Cette redevance est appliquée sur l'ensemble des villes étudiées et supporte un taux de T.V.A. de 25 %.

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A. de 25 % est appliqué aux consommations.

3) Prix moyens par m3 (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 3.31 € dont 21.2 % de taxes. Le minimum, 1.44 €, est observé à Frederiksberg et le maximum, soit 4.85 €, à Odense.

III) PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE

La moyenne de l'échantillon national ressort à 6.67 € avec un minimum de 4.72 € à Frederiksberg et un maximum de 8.22 € à Aalborg.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution. Elle varie de 8.3 % (Odense) à 33.2 % (Aalborg) et représente, en moyenne, 11.8 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en dixième position des 10 pays étudiés. En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se classe en troisième position.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national (à taux de change constant janvier 2013), a augmenté de 0.9 %. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de 6.1 % (à taux de change constant janvier 2013) en moyenne annuelle du prix du m³ à Odense liée aux investissements importants dans le système d'assainissement des eaux usées ainsi que de l'apparition d'une nouvelle taxe pour la sécurité des eaux souterraines.



Espagne

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Chaque Communauté Autonome applique sa propre législation, il n'y a donc pas d'unité au niveau national. On constate des différences importantes, d'une région à l'autre, aussi bien au niveau de la structure tarifaire que des prix.

Les consommations sont toujours mesurées par compteur, toutefois un volume minimum est souvent facturé.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

Elle représente l'abonnement au réseau de distribution.

La ville de Valence facture à part entière la location du compteur.

- **La part variable.**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations. Les villes de Madrid, Barcelone, Séville et de Saragosse appliquent un tarif à tranches avec des prix progressifs.

b) Taxes

- **Taxes sur les consommations**

Les villes de Barcelone, Valence et Séville appliquent une taxe sur les volumes consommés. La ville de Valence applique, en complément, une taxe fixe.

Ces taxes supportent un taux de T.V.A. de 10 % sur Barcelone et Séville. Elles n'y sont pas assujetties sur Valence.

- **Taxe spéciale réseau d'analyse**

Cette taxe est facturée à Valence et n'est pas assujettie à la T.V.A.

- **T.V.A. service eau**

Un taux de T.V.A. de 10 % est appliqué aux consommations et aux abonnements. La redevance facturée au titre de la location du compteur sur Valence supporte un taux de T.V.A. de 21 %.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 1.73 € dont 20.6 % de taxes diverses. Le minimum, 0.61 €, est observé à Saragosse et le maximum, soit 2.32 €, à Valence.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Comme pour la distribution d'eau, l'assainissement et la pollution dépendent des législations propres à chaque Communauté Autonome. Il y a donc une grande disparité au niveau national.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

A l'exception de Barcelone et de Valence, la facturation des redevances comporte une partie fixe et une partie variable. A noter également que Madrid, Barcelone et Saragosse pratiquent des prix dégressifs au-delà de 50 m³ pour la première et de 72 m³ pour les deux autres.

b) Taxes

- **Taxe Pollution**

Barcelone est la seule ville de l'échantillon à facturer cette taxe qui n'est pas assujettie à la T.V.A.

- **Taxe sur les investissements**

Valence est la seule ville de l'échantillon à facturer cette redevance. Elle n'est pas assujettie à la T.V.A.

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A. de 10 % est appliqué sur la part fixe et sur la part variable. A Valence, les prix sont donnés TTC.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 0.78 € dont 20.81 % de taxes diverses. Le minimum, 0.15 €, est observé à Barcelone et le maximum, soit 1.25 €, à Séville.

III) PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE

La moyenne de l'échantillon national ressort à 2.51 € avec un minimum de 1.24 € à Saragosse et un maximum de 2.96 € à Valence.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée des abonnements (distribution et assainissement), d'éventuelles redevances compteur et, pour Valence et Barcelone, de la redevance fixe facturée en tant que "Taxe sur l'eau".

La part des redevances fixes varie de 30.2 % (Séville) à 46.2 % (Madrid). Elle représente, en moyenne, 40.5 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes constituant l'échantillon national se situe en deuxième position des 10 pays étudiés. En termes de poids des parts fixes, l'échantillon est en huitième position.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a progressé de 2.2 % (moyenne annuelle).



Finlande

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La distribution est toujours mesurée par compteur.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de distribution ainsi que la location et l'entretien des appareils de mesure.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A de 24 % est appliqué aux consommations et à l'abonnement.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.54 € dont 19.3 % de taxes. Le minimum, 2.31 €, est observé à Helsinki, Espoo et Vantaa. Le maximum est de 3.43 € observé à Turku.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Il existe un seul type de charge à savoir le traitement des eaux usées.

La redevance pollution n'est pas facturée aux particuliers alors que les entreprises avec activités polluantes y sont assujetties.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La facturation de la redevance des eaux usées s'applique aux volumes réellement consommés. Aucune charge fixe n'est facturée.

b) Taxes

- **T.V.A. service assainissement**

Un taux de T.V.A de 24 % est appliqué aux consommations.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 1.72 € dont 19.35 % de taxes. Le minimum, de 1.62 €, est observé à Helsinki, Espoo et Vantaa. Le maximum est de 1.98 € observé à Tempere.

III) PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE

La moyenne de l'échantillon national ressort à 4.26 € avec un minimum de 3.93 € à Helsinki, Espoo et Vantaa. Le maximum est observé à Turku avec 5.39 €.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution de l'eau et de la location du compteur. Son poids varie de 24.7 % (Vantaa, Helsinki et Espoo) à 34.5 % (Turku). Elle représente, en moyenne, 27.5 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en cinquième position des 10 pays étudiés (6^{ème} position à taux de change constant). En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se situe en sixième position.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a progressé de 3.9 % (moyenne annuelle). A noter que les villes d'Helsinki, d'Espoo et de Vantaa situés dans la zone du grand Helsinki ont commencé à mettre en place une politique commune sur l'eau avec des prix identiques sur ces villes.



France

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La facturation de l'eau en France demeure la plus détaillée de tous les pays étudiés.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

La partie fixe prend en compte l'abonnement au réseau de distribution et éventuellement une location du compteur. Marseille facture désormais un abonnement au service.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations. Marseille facture la part variable selon un tarif à tranches.

b) Taxes

- **Préservation des ressources en eau**

Cette redevance est appliquée sur l'ensemble des villes étudiées et est assujettie à un taux de T.V.A. de 5.5 %.

- **Voies navigables**

Facturée à Paris et Lyon, cette redevance est également assujettie à la T.V.A. Les taux appliqués sont de 10 % sur la part rejet des eaux, et de 5.5% sur le reste. À noter que Paris ne précise pas de part rejet et applique un taux de de TVA de 5.5% sur la totalité de la redevance.

- **T.V.A.**

Un Taux de T.V.A de 5.5 % est appliqué aux consommations et aux abonnements.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 1.47 € dont 9.6 % de taxes diverses. Le minimum, 1.32 €, est observé à Paris et le maximum, soit 1.98 €, à Lyon.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte sont facturées pour le compte des agences de l'eau.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations.
Aucune ville de l'échantillon n'applique de partie fixe.

b) Taxes

- **Redevance pollution**

Cette redevance est facturée sur la base des volumes consommés. Il y est appliqué un taux de T.V.A. de 5.5 %.

- **Redevance modernisation des réseaux de collecte**

Cette redevance, instituée à compter du 1^{er} janvier 2008 finance, finance la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement. Elle est calculée sur le volume d'eau rejeté dans le réseau d'assainissement. Elle est soumise à un taux de TVA de 10 %.

- **T.V.A.**

Le taux de T.V.A appliqué à l'assainissement et à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 10 % depuis le 1^{er} janvier 2014.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.04 € dont 28.3 % de taxes (Redevance pollution, modernisation réseau et T.V.A). Le minimum, 1.49 €, est observé à Lyon et le maximum, soit 2.36 €, à Toulouse.

III) **PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE**

La moyenne de l'échantillon national ressort à 3.52 € avec un minimum de 3.46 € à Paris et un maximum de 3.77 € à Nice.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution et éventuellement (Paris) de la location et de l'entretien des appareils de mesure. La partie fixe varie de 2.4 % (Toulouse) à 18.4 % (Lyon) et représente, en moyenne, 6.3% du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en quatrième position des 10 pays étudiés (3^{ème} position à taux de change constant). En termes de poids des parts fixes, l'échantillon français se situe en première position des 10 pays étudiés.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a progressé de 2 % en moyenne annuelle.

Il est à noter que la ville de Marseille a remis en concurrence ses contrats de délégation sur la période, ce qui s'est traduit par une baisse de 14.2% du prix moyen de la part « Distribution » par rapport à celui constaté au 1^{er} janvier 2013 (1.65 €/m³ contre 1.92 €/ m³ en 2013). Cette baisse a toutefois été largement compensée par la hausse des redevances « Collecte et Traitement ». A noter également qu'un nouveau contrat de délégation de Service Public a été signé entre la ville de Lyon et Véolia. Au 3 février 2015, le prix de l'abonnement au service de distribution diminue de plus d'un tiers. Le prix unitaire de la part distribution diminue, quant à lui, de près de 15%. A noter enfin que le service de l'eau de Nice est passé en régie début février 2015. Les nouveaux tarifs appliqués sur la part « Distribution » (abonnement au service et part variable) diminuent de l'ordre de 14%.



Italie

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Tous les fournisseurs sont tenus d'appliquer aux petits consommateurs un prix de base inférieur au coût réel de la distribution. Cette disposition relève de l'application d'un décret royal antérieur au début du XX^{ème} siècle.

La distribution en eau est toujours mesurée par compteur.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de distribution.

- **La part variable**

Tous les tarifs domestiques sont à tranches et progressifs.

b) Taxes

- **Contribution de Solidarité**

Cette taxe est facturée depuis le début de cette année à Rome. Elle est assujettie à la T.V.A.

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A de 10 % est appliqué aux consommations et à l'abonnement.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 0.62 € dont 11.2 % de taxes. Le minimum, 0.20 €, est observé à Milan et le maximum, soit 0.85 €, à Palerme.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La facturation s'applique aux volumes réellement consommés quel que soit le type de contrat souscrit (avec ou sans minimum de facturation). Il n'y a pas, par ailleurs, de seuil minimum de facturation.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La facturation de la redevance traitement des eaux usées s'applique à la totalité des consommations enregistrées. Aucune charge fixe n'est facturée.

b) Taxes

- **Redevance pollution**

Cette redevance est appliquée sur l'ensemble des villes étudiées. Depuis janvier 1999, la T.V.A. (10 %) s'applique aux redevances d'assainissement et de pollution qui sont considérées comme faisant partie intégrante du produit 'Eau'.

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A. de 10 % est appliqué aux volumes consommés.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 0.73 € dont 32.82 % de taxes diverses. Le minimum, 0.51 €, est observé à Milan et à Naples et le maximum, soit 0.99 €, à Turin.

III) **PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE**

La moyenne de l'échantillon national s'établit à 1.35 € avec un minimum de 0.71 € à Milan et un maximum de 1.68 € à Turin.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution de l'eau dont la location et l'entretien du compteur. Elle varie de 6.8 % (Naples) à 22.1 % (Rome). Elle représente, en moyenne, 15.5 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en première position des 10 pays étudiés. En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se situe en quatrième position des 10 pays étudiés.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a progressé de 9.7 % (moyenne annuelle).



Pays-Bas

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La distribution de l'eau est mesurée par compteur dans les villes étudiées.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de distribution.

- **La part variable**

La partie variable s'applique aux consommations.

Sur la facture apparaît un prix au m³ regroupant :

- le prix de la distribution d'eau
- le prix du captage.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A de 6 % est appliqué aux consommations et à l'abonnement.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 1.90 € dont 5.66 % de taxes. Le minimum, 1.46 €, est observé à Eindhoven et le maximum, soit 2.18 €, à La Haye.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Il existe un type de redevance à savoir la pollution et deux types de taxes soit la taxe "Ingezetenenomslag" et la taxe "Omslag gebouwd".

Nous avons reporté la redevance pollution dans le poste 'Assainissement' et les 2 taxes dans le poste 'Taxes assainissement'.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La redevance pollution est facturée par une entité administrative, le « Waterschap », rattachée à la région. Les prix unitaires sont fixés annuellement au niveau local. Le montant de la facture est le résultat du produit du prix unitaire par le nombre d'unités du contribuable.

Un logement avec un habitant = 1 unité
Un logement avec deux habitants ou plus = 3 unités.
Cette redevance est considérée, dans l'étude, comme une charge fixe.

b) Taxes

- **La Taxe protection environnement "Ingezetenomslag"**

Cette taxe est facturée annuellement à un prix fixe.
Cette redevance est considérée, dans l'étude, comme une charge fixe.
Elle n'est pas soumise à la TVA.

- **Taxe entretien des digues "Omslag gebouwd"**

Cette taxe est facturée annuellement sur la base de la valeur immobilière du point de livraison.
Le montant pris en compte dans les bilans est basé sur une valeur immobilière de 150 000 €.
Cette redevance est considérée, dans l'étude, comme une charge fixe.
Elle n'est pas soumise à la TVA.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.67 € dont 41.87 % de taxes (Ingezetenomslag et Omslag gebouwd). Le minimum, 1.79 €, est observé à Eindhoven et le maximum, soit 3.67 €, à La Haye.

III) PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE

La moyenne de l'échantillon national ressort à 4.57 € avec un minimum de 3.25 € à Eindhoven et un maximum de 5.84 € à La Haye.

La part des redevances fixes payées par le consommateur (abonnement au réseau de distribution de l'eau et ensemble des redevances et taxes facturées au titre de la collecte et du traitement des eaux usées) dans le prix de l'eau varie de 62.6 % (Amsterdam) à 74.8 % (La Haye). Elle représente, en moyenne, 69.5 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Les redevances liées à la distribution (fixes et variables) sont facturées par les compagnies gestionnaires du service.

La redevance pollution et les taxes 'Ingezetenomslag' et 'Omslag gebouwd' sont facturées par les 'Waterschappen' (Administration des eaux).

Le prix moyen des 5 villes se situe en huitième position de l'échantillon des pays étudiés. En termes de parts fixes, l'échantillon se situe en dernière position des 10 pays étudiés.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national a progressé de 4.3 % (moyenne annuelle). Cette hausse est principalement causée par l'augmentation de la taxe de captage de 0.165 à 0.333 €/m³ comprise dans le prix des consommations de chaque villes.



Royaume-Uni

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La plupart des clients étaient traditionnellement facturés de manière forfaitaire sur la base de la valeur de leur propriété. Aujourd'hui, les clients sont incités à passer d'une facturation non mesurée à une facturation mesurée, étant donné qu'un grand nombre d'entre eux est à présent équipé d'un compteur.

Pour les particuliers souhaitant une facturation mesurée l'installation d'un compteur est gratuite. Les particuliers ne souhaitant pas passer à la mesure (sachant que le volume moyen de leur consommation équivaldrait à être surfacturé dans ce système) sont autorisés à conserver une facturation forfaitaire.

2) Facturation

Remarque : Dans nos tableaux, nous avons retenu uniquement la **facturation mesurée**.

a) Service de distribution

➤ Facturation mesurée

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de distribution et la location du comptage.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations relevées au compteur.

➤ Facturation non mesurée

Le forfait est calculé sur la base de la valeur locative (« Rateable Value ») de la propriété.

b) Taxes

- **T.V.A.**

La TVA ne s'applique pas aux usages domestiques.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.19 €. Le minimum, 2.02 €, est observé à Londres et à Leeds et le maximum, soit 2.96 €, à Glasgow.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Il existe deux types de redevance, à savoir : le traitement des eaux usées et éventuellement une taxe relative à l'évacuation des eaux de pluies.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de collecte et de traitement.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations relevées au compteur.

b) Taxes

- **Evacuation des eaux de pluies**

Cette redevance, appliquée par Birmingham et Glasgow, est facturée annuellement en fonction du type d'habitation ou selon la tranche d'impôts locaux de l'habitation. Les valeurs prises en compte dans nos calculs sont celles d'une habitation de taille moyenne et d'une tranche d'imposition moyenne.

Cette redevance est considérée, dans l'étude, comme une redevance fixe.

- **T.V.A.**

La TVA ne s'applique pas aux usages domestiques.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.19 € dont 12.6 % de taxes. Le minimum, 1.59 €, est observé à Londres et le maximum, soit 4.67 €, à Glasgow.

III) **PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE**

La moyenne de l'échantillon national ressort à 4.38 € avec un minimum de 3.61 € à Londres et un maximum de 7.62 € à Glasgow.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution et au réseau de collecte et de traitement des eaux usées ainsi que des redevances relatives à l'évacuation des eaux de pluie. Elle varie de 19.1 % (Leeds) à 53.1 % (Glasgow) et représente, en moyenne, 29.8 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en sixième position des 10 pays étudiés (5^{ème} position à taux de change constant). En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se situe en septième position des 10 pays étudiés.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national (à taux de change constant janvier 2013), a augmenté de 4.2 %. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de 7.4 % en moyenne annuelle (taux de change constant janvier 2013) du prix du m³ à Leeds ou le prix du traitement des eaux usées est passée de 1.67 à 2.07 €/m³



Suède

I) SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

La distribution est mesurée par compteur.

2) Facturation

a) Service de distribution

- **La part fixe**

La partie fixe représente l'abonnement au réseau de distribution.

- **La part variable**

La partie variable s'applique à l'ensemble des consommations.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A de 25 % est appliqué aux consommations et à l'abonnement.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 2.82 € (dont 20 % de taxes). Le minimum, 1.99 €, est observé à Malmö et le maximum, soit 4.09 €, à Uppsala.

II) SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1) Spécificités relevées dans l'étude des 5 villes

Il existe un seul type de redevance à savoir le traitement des eaux usées.

La redevance pollution n'est pas facturée aux particuliers alors qu'elle existe pour les entreprises avec activités polluantes.

2) Facturation

a) Service de collecte et de traitement

La redevance des eaux usées s'applique aux volumes réellement consommés. Aucune redevance fixe n'est facturée.

b) Taxes

- **T.V.A.**

Un taux de T.V.A de 25 % est appliqué aux consommations.

3) Prix moyens par m³ (TTC)

La moyenne de l'échantillon national est de 0.59 € (dont 20% de taxes). Le minimum, 0.28 €, est observé à Stockholm et le maximum, soit 0.96 €, à Göteborg.

III) **PRIX MOYEN (TTC) et POIDS DE LA PARTIE FIXE**

La moyenne de l'échantillon national ressort à 3.41 € avec un minimum de 2.46 € à Malmö et un maximum de 4.94 € à Uppsala.

La partie fixe (redevances fixes payées par le consommateur) est constituée de l'abonnement au réseau de distribution et de la location du compteur. Elle varie de 59.8 % (Malmö) à 75.4 % (Stockholm) et représente, en moyenne, 67.6 % du prix de l'eau de l'échantillon considéré.

Le prix moyen des 5 villes se situe en troisième position des 10 pays étudiés (4^{ème} position à taux de change constant). En termes de poids des parts fixes, l'échantillon se situe en neuvième position des 10 pays étudiés.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen de l'échantillon national (à taux de change constant janvier 2013), a progressé de 2.6 % (moyenne annuelle).

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC à taux de change constant pour une consommation de 120 m³/an

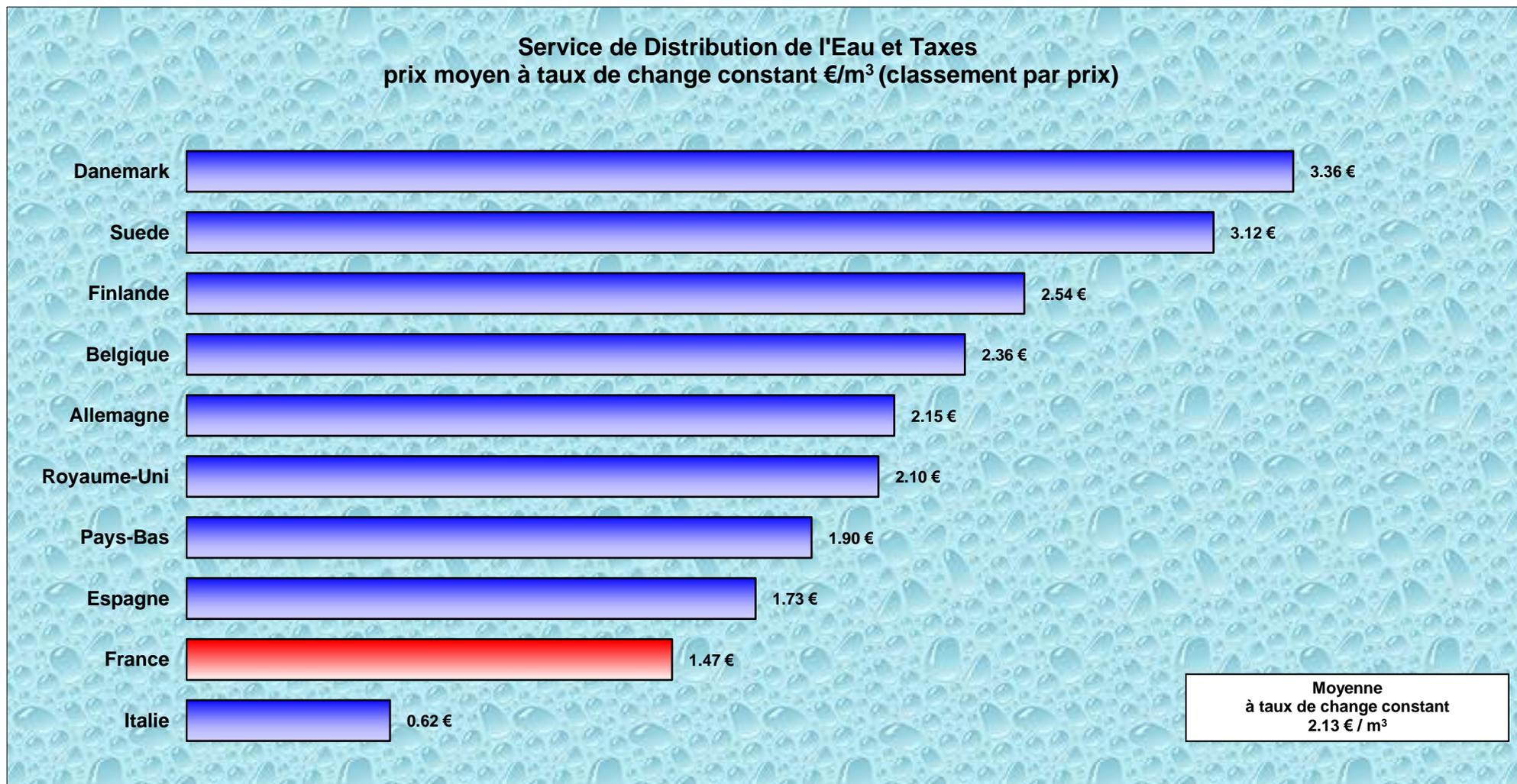


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC à taux de change constant pour une consommation de 120 m³/an

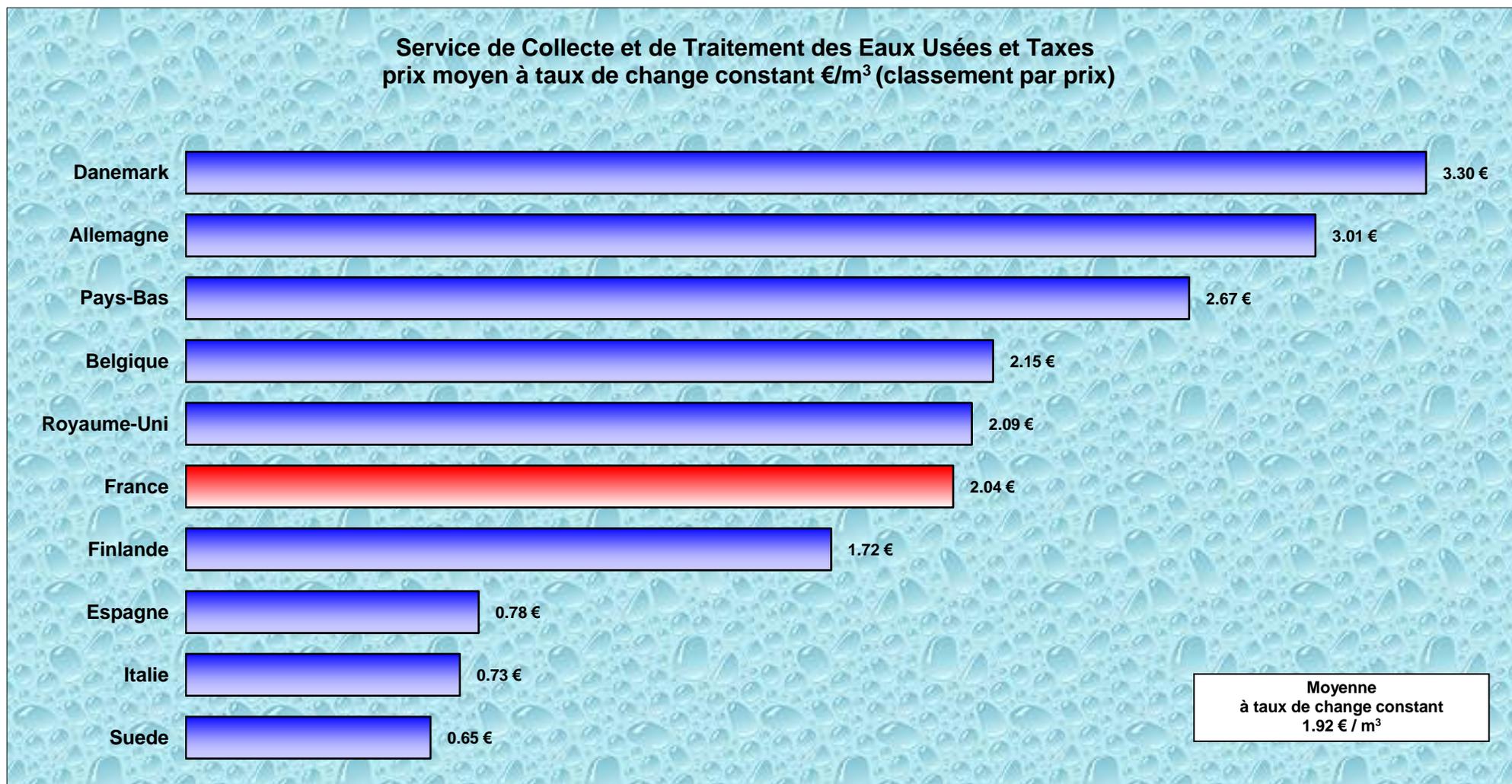


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC à taux de change constant pour une consommation de 120 m³/an

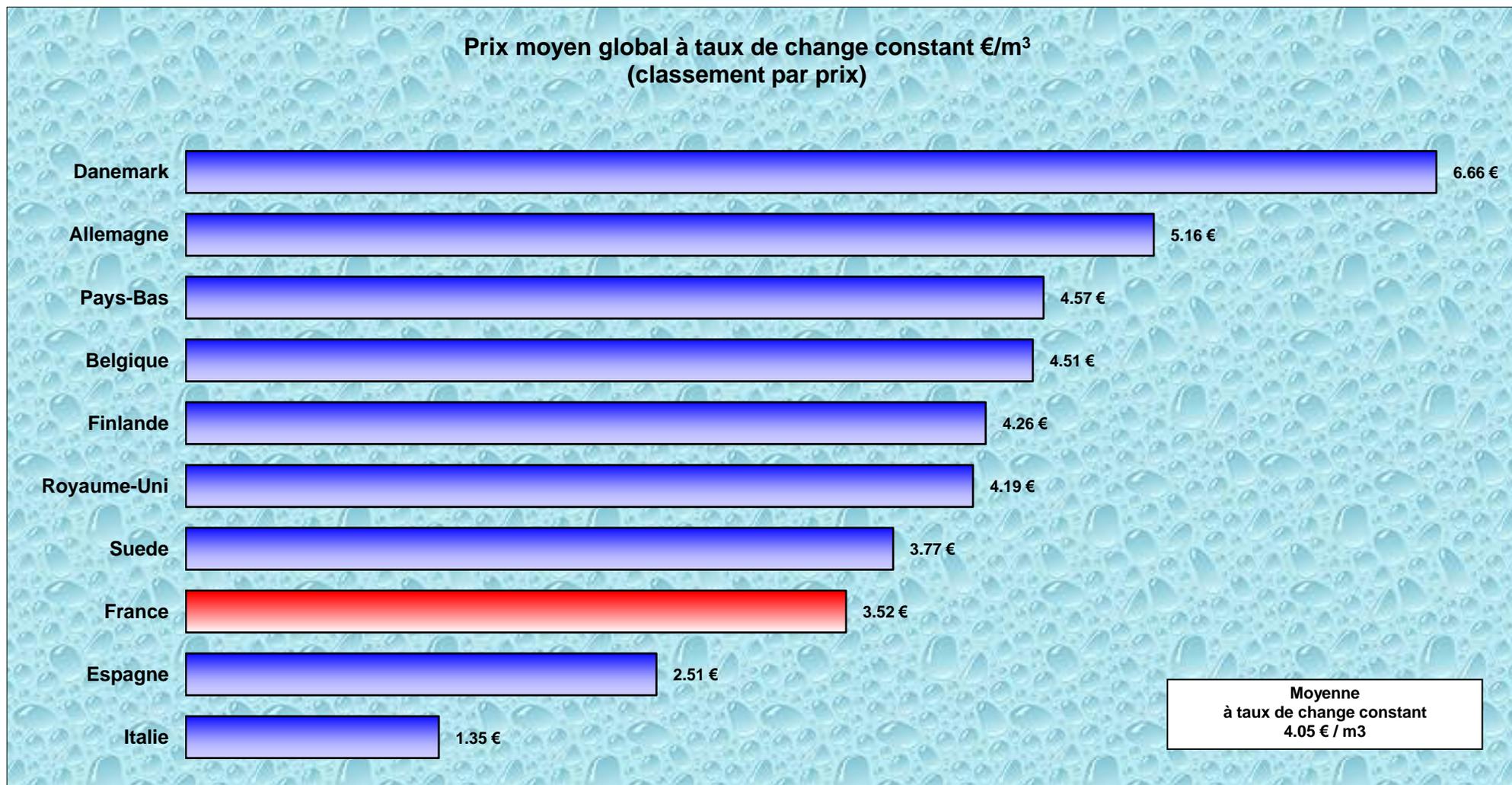


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC à taux de change constant pour une consommation de 120 m³/an

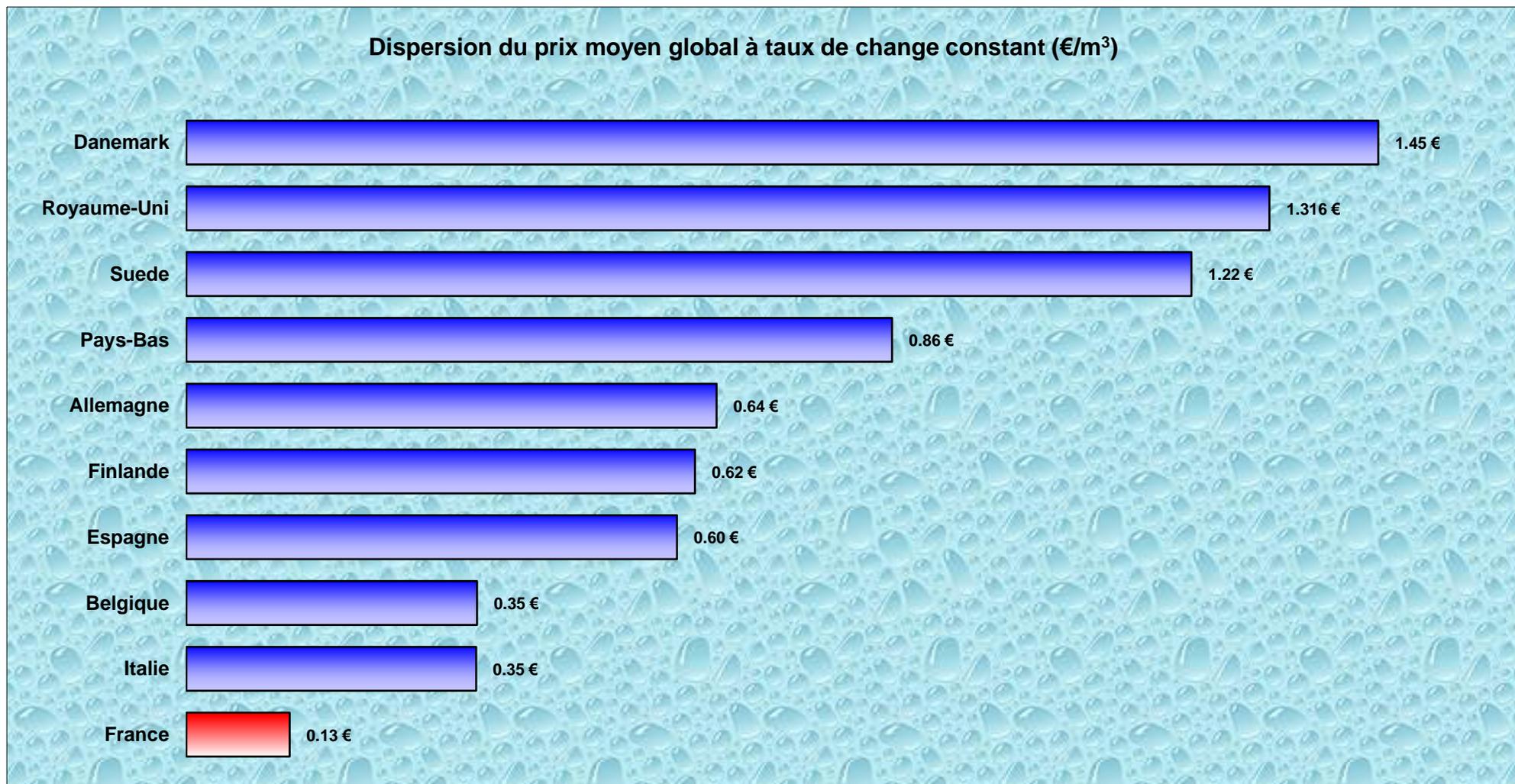


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC à taux de change constant pour une consommation de 120 m3/an

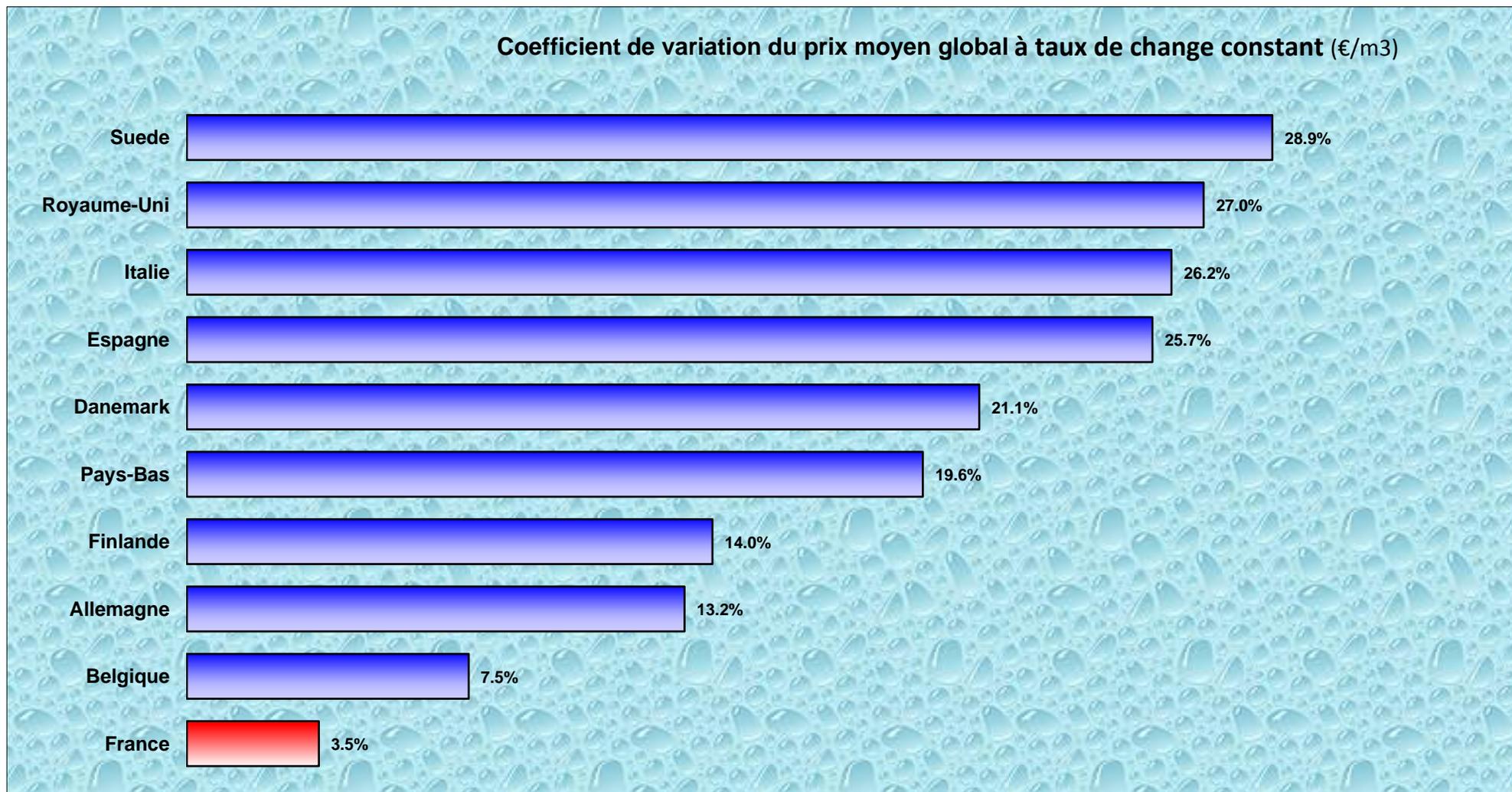


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS EUROS TTC Pour une consommation de 120 m³/an

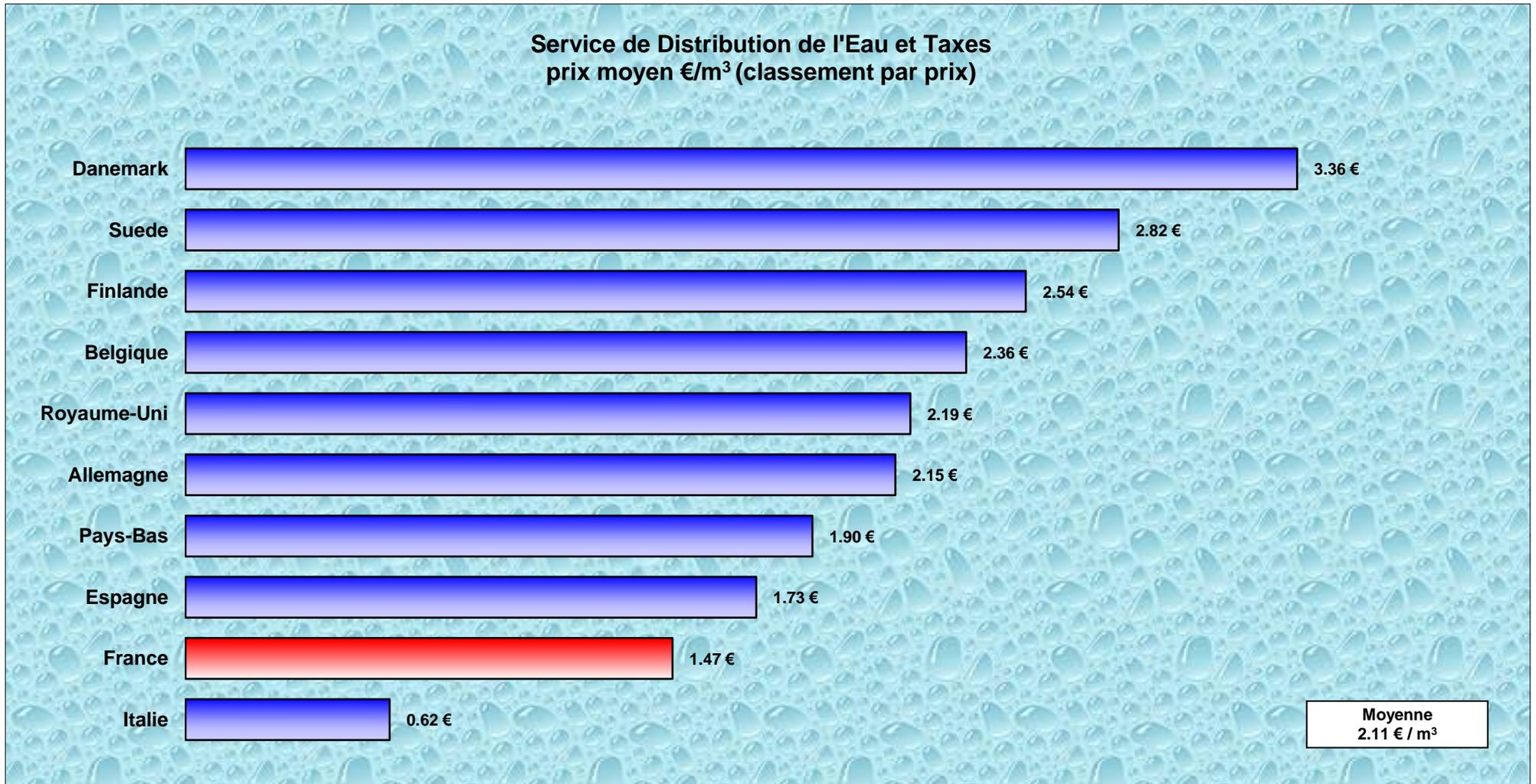


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS EUROS TTC Pour une consommation de 120 m³/an

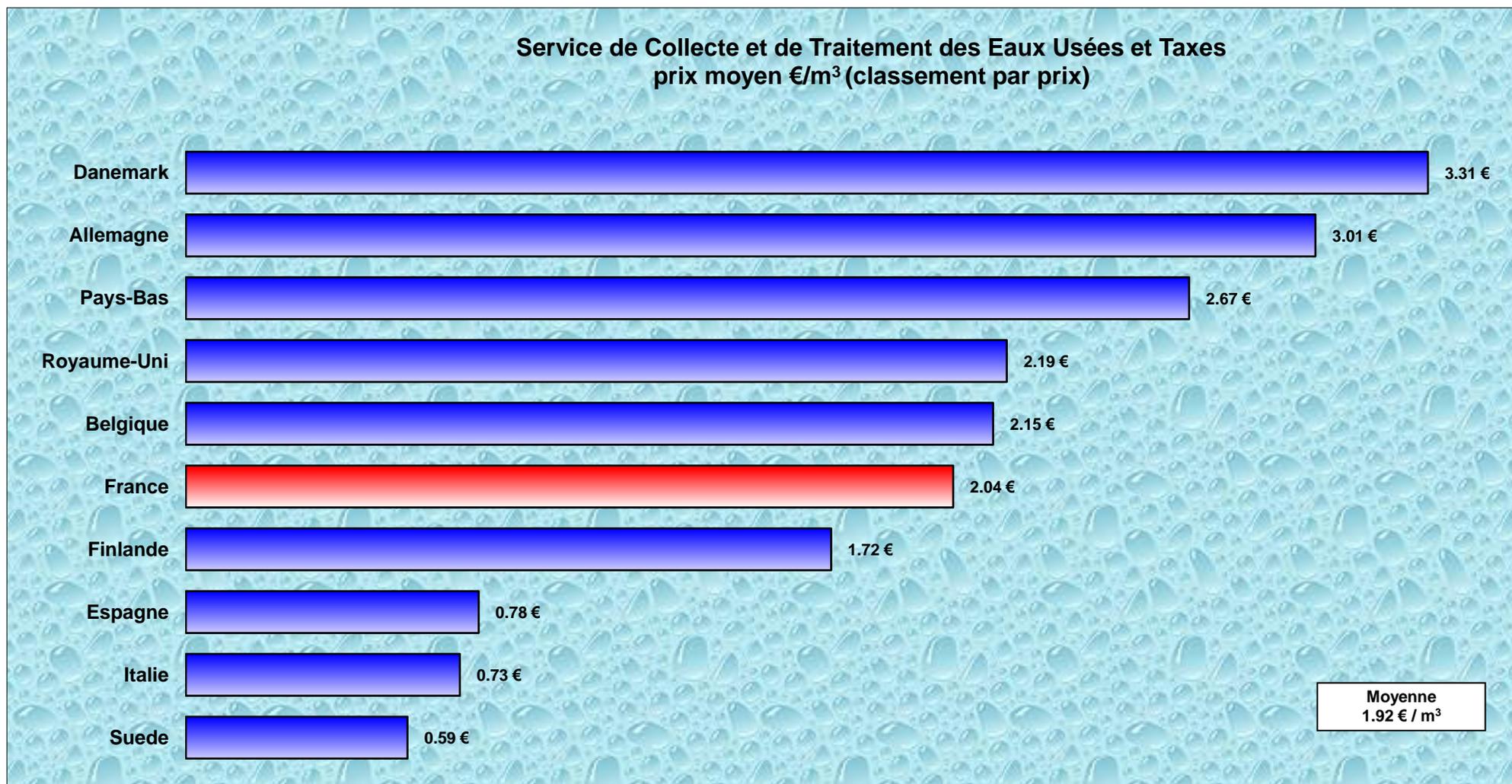
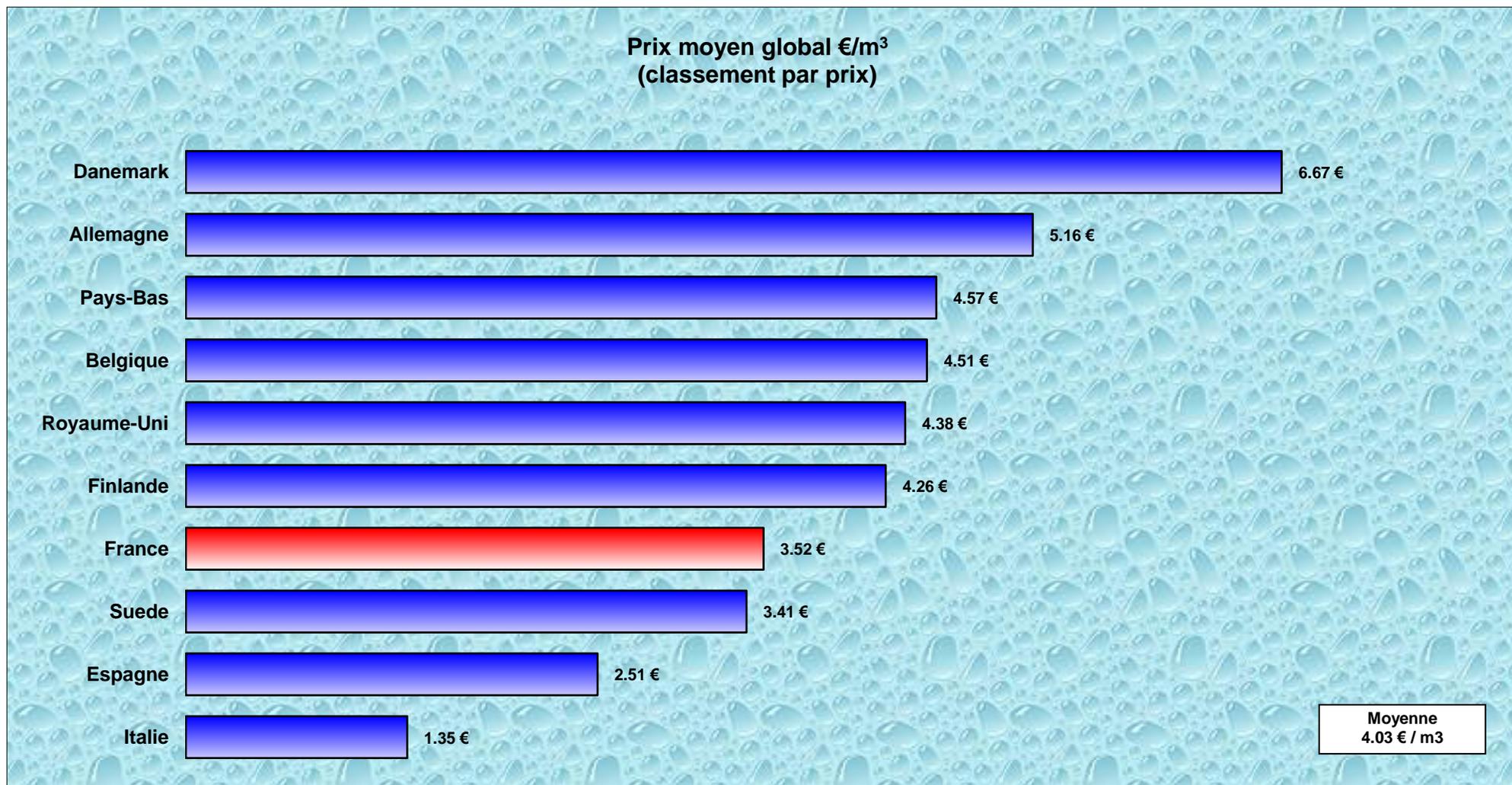


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS EUROS TTC Pour une consommation de 120 m³/an



**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC Pour une consommation de 120 m³/an**

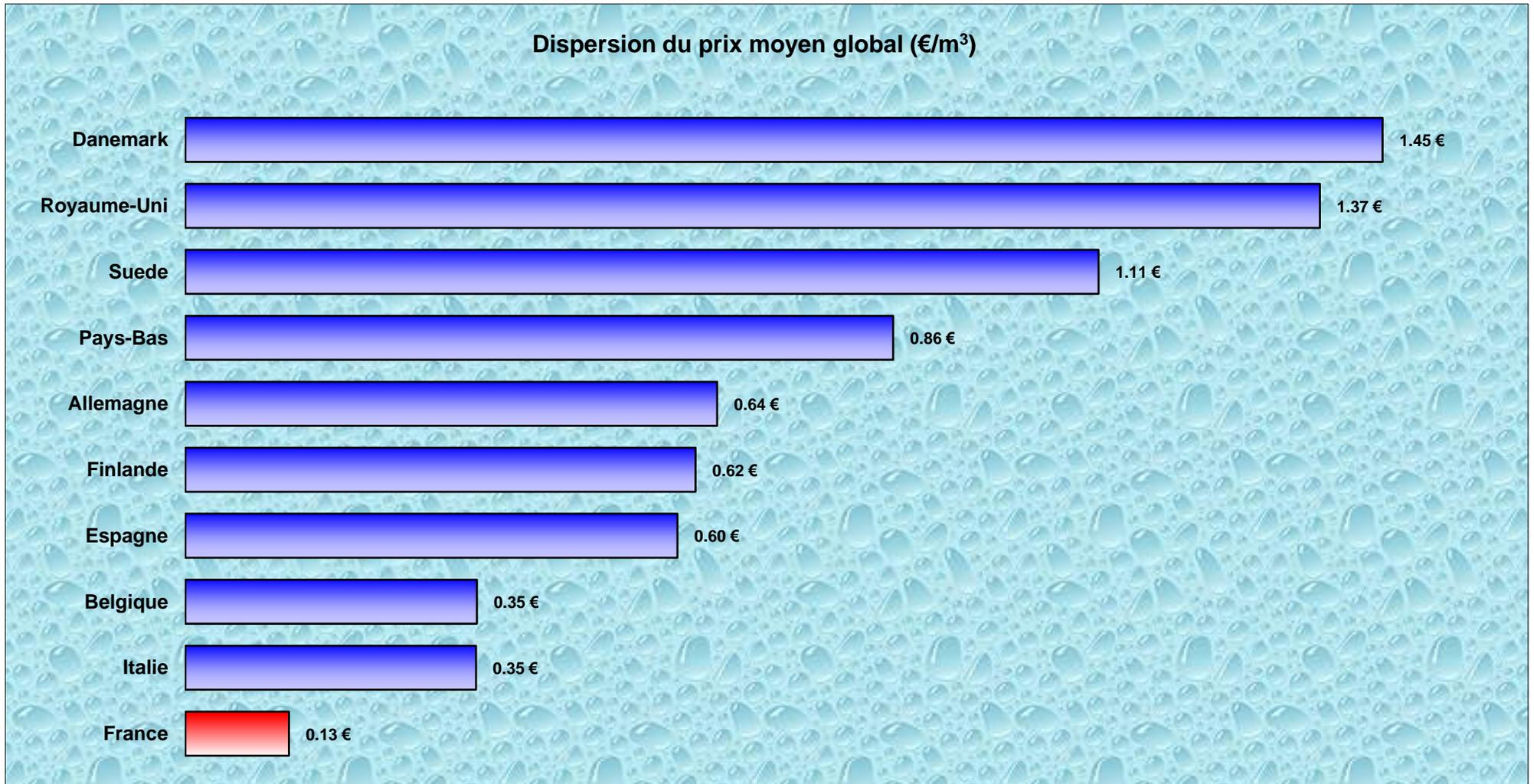


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS EUROS TTC Pour une consommation de 120 m³/an

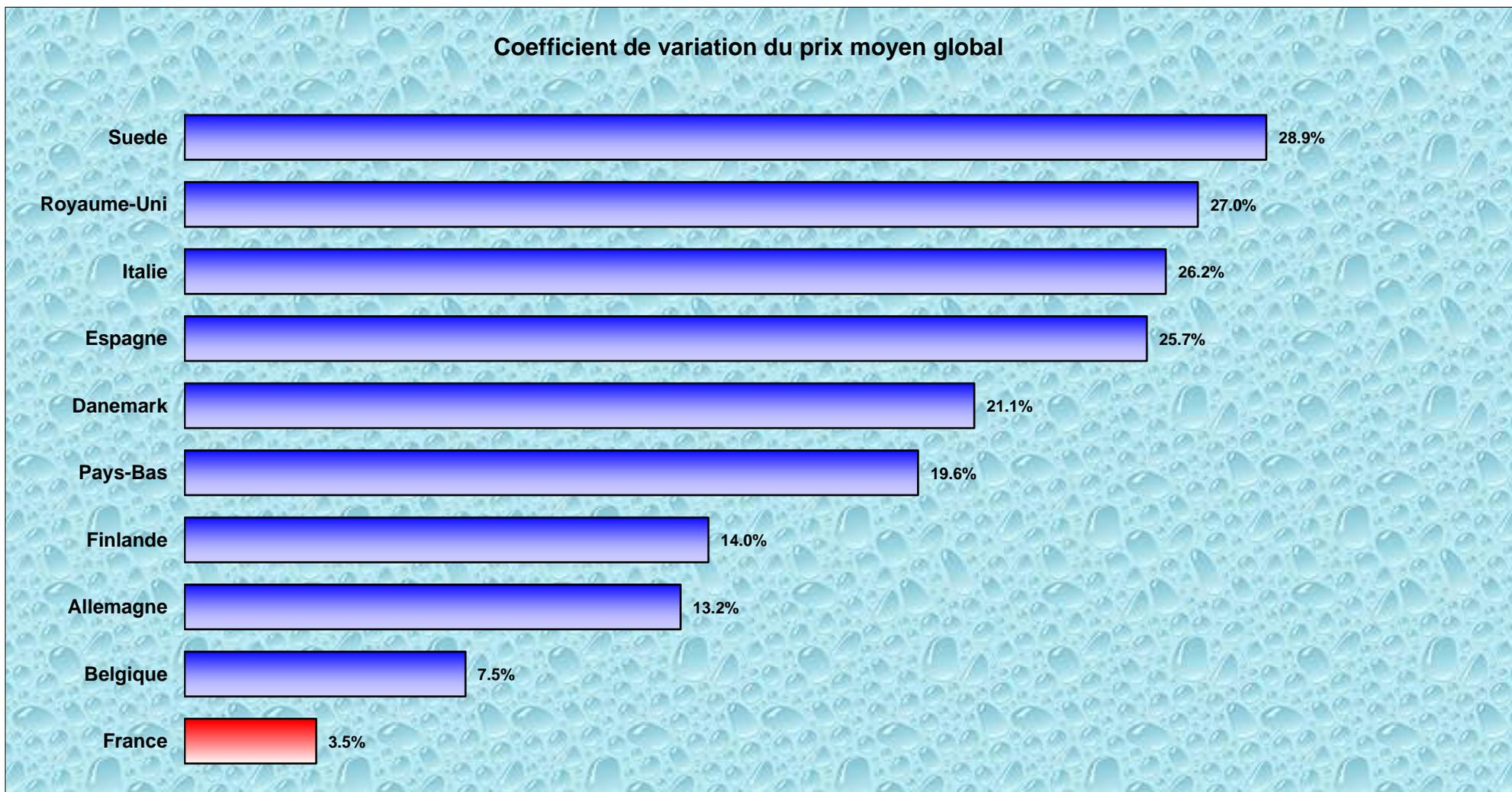
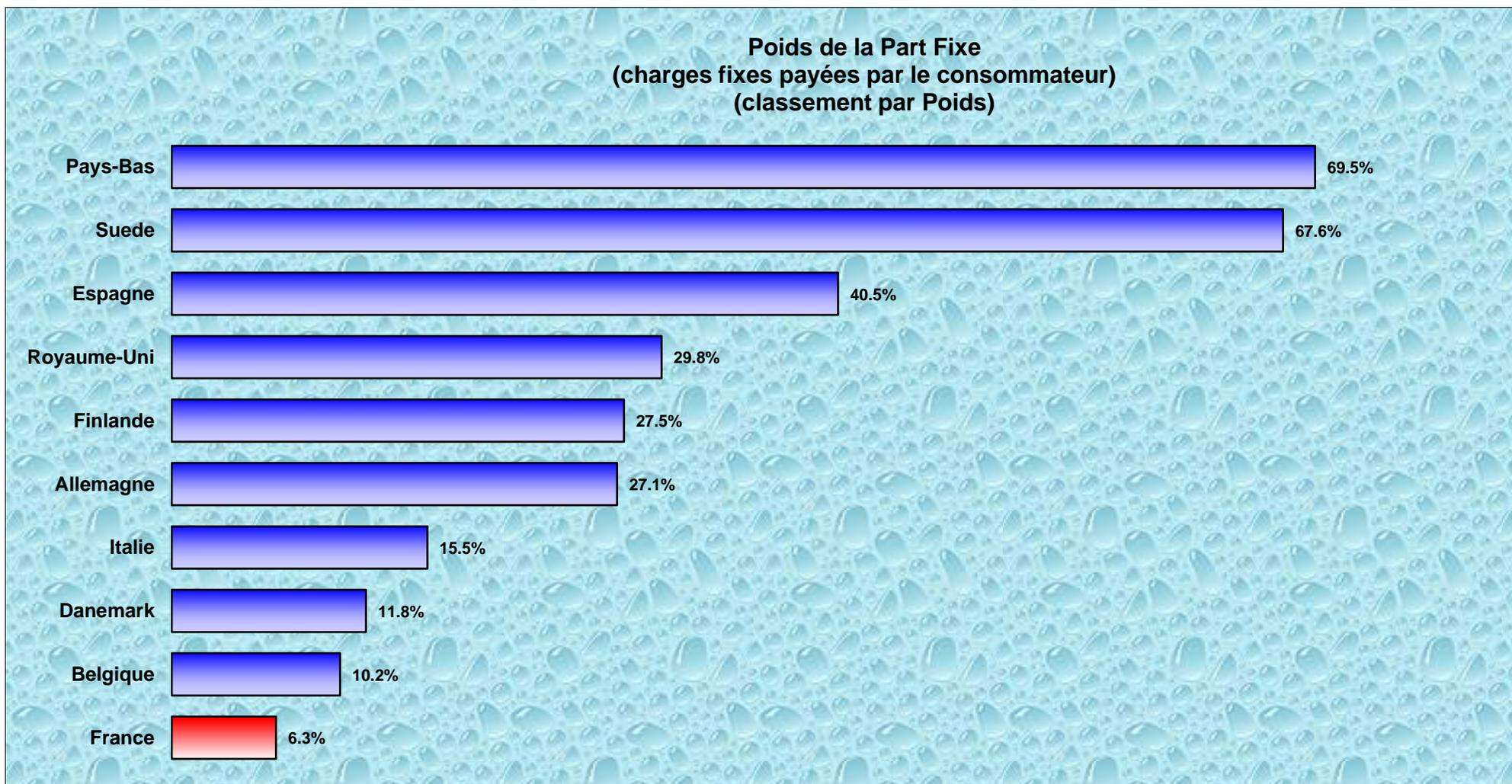


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PAR PAYS
EUROS TTC Pour une consommation de 120 m³/an

Poids de la Part Fixe
(charges fixes payées par le consommateur)
(classement par Poids)





Conclusion

Au 1^{er} janvier 2015, le prix moyen pondéré du m³ d'eau des 50 villes sélectionnées est de 4.03 € TTC. A taux de change constant (base janvier 2013) le prix moyen pondéré s'établit à 4.05 € TTC.

Le prix de l'eau correspond au prix payé par un usager domestique pour la distribution de l'eau et la collecte et le traitement des eaux usées sur la base d'une consommation de référence de 120 m³ par an. La répartition des redevances en deux parties distinctes à savoir la distribution de l'eau d'une part et la collecte et le traitement des eaux usées d'autre part est purement conventionnelle et participe de la nécessité de pouvoir comparer les différents échantillons entre eux. Il est à noter qu'il est d'usage en France de décomposer le prix de l'eau selon les redevances liées à la distribution de l'eau, les redevances liées à la collecte et au traitement des eaux usées et les redevances dites de « péréquation et de solidarité » (redevances payées pour le compte de tiers telles que les redevances pollution, prélèvement sur la ressource, modernisation des réseaux de collecte, voies navigables).

Le prix moyen pondéré de la part « Distribution de l'eau et taxes » est de 2.11 € TTC par m³ (2.13 € TTC à taux de change constant base janvier 2013). Le prix moyen pondéré de la part « Collecte et traitement des eaux usées et taxes » est de 1.92 € TTC par m³ (1.92 € TTC à taux de change constant base janvier 2013). La répartition du prix moyen global entre ces deux principaux éléments n'a pas connu d'évolution notable sur les deux dernières années. La part affectée à la distribution de l'eau représente toujours 52 % du prix total facturé et celle de la collecte et du traitement des eaux usées 48 %.

Le prix moyen pondéré de la partie fixe payée par le consommateur (part non proportionnelle à la consommation) s'établit à 1.21 €/TTC/m³ (1.22 €/TTC/m³ à taux de change constant base janvier 2013). Il représente 30 % du prix moyen pondéré global.

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen pondéré à taux de change constant des dix échantillons a progressé de 2.6 % en moyenne annuelle (2.4 % à taux de change courant).

Nous dresserons tout d'abord l'état des lieux de la tarification des services liés à l'eau dans les dix pays considérés au 1^{er} janvier 2015. Nous exposerons en second lieu les différences constatées entre et au sein de chaque échantillon. Nous appréhenderons ensuite le poids des parts fixes payées par le consommateur dans la facture totale. Nous préciserons enfin l'évolution constatée de janvier 2013 à janvier 2015.

- Etat des lieux

Le prix moyen de l'eau est toujours très hétérogène entre les 10 échantillons considérés. Le prix le plus élevé (6.67 € TTC par m³) observé sur l'échantillon danois, est 4.9 fois supérieur au prix le plus faible (1.35 € TTC par m³) observé sur l'échantillon italien.

En France, le prix moyen par m³ de l'échantillon étudié (3.52 € TTC) se maintient en dessous de la moyenne des prix des dix pays appréhendés (4.03 € TTC par m³).

Les prix moyens pondérés de la distribution et de la collecte et du traitement des eaux usées varient considérablement selon les pays considérés. Ces écarts de prix témoignent de l'inégalité des moyens développés pour recouvrer les coûts des différents services. Les données montrent que sur près de la moitié des échantillons (Allemagne, France, Italie et Pays-Bas), les redevances facturées au titre de la collecte et du traitement des eaux usées sont plus onéreuses que les redevances facturées au titre de la distribution de l'eau.

Globalement le prix moyen de la part distribution s'échelonne de 0,62 € TTC par m³ (échantillon italien) à 3,36 € TTC par m³ (échantillon danois). Il est à noter qu'avec un prix moyen pondéré de 1.47 €/TTC par m³ sur la part distribution, l'échantillon français se classe en seconde position de l'ensemble des échantillons devant l'Espagne (1.73 €/TTC par m³).

Le prix moyen relatif à la collecte et au traitement des eaux usées s'échelonne de 0.59 € TTC par m³ (échantillon suédois) à 3,31 € TTC par m³ (échantillon danois). Il est à noter qu'avec un prix moyen pondéré de 2.04 €/TTC par m³ sur la part relative à la collecte et au traitement des eaux usées, l'échantillon français se classe en cinquième position à 12 cts de la moyenne (1.92 €/TTC) des échantillons étudiés.

Les structures tarifaires des échantillons étudiés sont extrêmement diverses. On observe d'une part des structures binômes simples (pays scandinaves) ou par paliers croissants (Italie, Espagne). Cette diversité s'exprime également dans l'existence de prix subventionnés (Italie), de redevances intrinsèques à certains pays comme les redevances prélèvement (France, Pays-Bas), les redevances eaux pluviales (Royaume-Uni, Allemagne) ou non facturées telle que la pollution en Suède et en Finlande. Le poids de la partie fixe (abonnement, location des appareils de mesure, redevances forfaitaires) dans le prix moyen total de chaque échantillon est une illustration significative de ce fait. Celle-ci s'échelonne de 6.3 % (échantillon français) à 69,5 % (échantillon néerlandais).

L'échantillon français est toujours le plus homogène des dix échantillons avec un coefficient de variation de 3.5% et une dispersion du prix moyen global de 13 cts autour de la moyenne. Il devance de peu l'échantillon belge pour lequel on observe un coefficient de variation de 7.5% et une dispersion de 35 cts autour de la moyenne. A noter qu'avec des coefficients de variation au-dessus de 40% les échantillons néerlandais, suédois et italien sont les plus hétérogènes des échantillons étudiés.

- Hétérogénéité des échantillons

Les structures tarifaires varient toujours largement entre les échantillons nationaux et au sein des échantillons. La diversité à l'intérieur d'un échantillon reflète le degré de décentralisation du processus de fixation des prix. Il revient toujours à l'autorité organisatrice des services, le plus souvent des collectivités locales, d'arrêter les décisions publiques concernant la tarification de l'eau. A l'exception du Royaume-Uni qui a fait le choix de privatiser ses services d'eau et où la fixation des tarifs fait l'objet d'une négociation quinquennale entre les entreprises et le régulateur national, ce mode de gouvernance du service public de l'eau demeure la norme.

La tarification reste un outil permettant de concilier la gestion des ressources, la fourniture des services de distribution et d'assainissement ainsi que le financement des investissements en infrastructure. Les écarts de prix proviennent donc en premier lieu de la dotation de chaque collectivité en matière de ressource naturelle et d'infrastructure. Le prix de l'eau varie ainsi fortement selon que l'eau est abondante ou non, souterraine ou de surface, éloignée des points de livraison ou proche, et selon l'importance du traitement à réaliser pour la mettre à disposition.

Les écarts de prix, sont également largement accentués par la pression fiscale propre à chaque pays voire à chaque région autonome en matière de TVA, de taxes perçues pour le compte de tiers et des subventions directes ou indirectes.

Globalement et à l'exception de la Suède, les prix continuent à être plus élevés dans les villes des pays du nord de l'Europe que dans celles du sud. Comme expliqué dans nos études précédentes le prix facturé ne reflète souvent pas l'intégralité du coût du service dans les pays du sud (Italie, Espagne). En principe la tarification de l'eau doit être avant tout un mécanisme de financement qui par le produit de recettes permet d'entretenir, de remplacer et de garantir la pérennité des besoins futurs d'accès à l'eau potable. Les écarts de prix entre pays du nord et du sud donnent à s'interroger sur la capacité des seconds à recouvrer l'intégralité des coûts et à pérenniser la viabilité financière des services.

La fiscalité joue toujours un rôle important dans la disparité des prix. Le Royaume-Uni n'applique toujours pas de TVA aux consommateurs domestiques et les pays scandinaves appliquent toujours les taux les plus élevés (25% au Danemark et en Suède, 24% en Finlande). Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, les prestations de collecte et de traitement des eaux usées sont assujetties à un taux de 10% en France.

Les écarts de prix s'expliquent aussi par l'importance des redevances de solidarité facturées en Allemagne ou au Royaume-Uni pour financer la récupération des eaux pluviales, et facturées aux Pays-Bas pour financer l'entretien des digues et la protection du milieu naturel. Ces redevances représentent une part très importante de la facturation totale et sont toujours facturées sous forme de redevances fixes.

- La partie fixe payée par le consommateur

Les redevances fixes constituant la partie fixe payée par le consommateur (redevances non proportionnelles à la consommation) sont largement utilisées.

Leur comparaison nécessite d'identifier ces redevances. Les parts fixes retenues dans l'étude sont toutes les redevances facturées indépendamment des volumes consommés soit exhaustivement, les abonnements aux services de distribution de l'eau, les abonnements aux services de collecte et de traitement des eaux usées, les redevances de location et d'entretien des appareils de mesure, les redevances facturées sur la base de paramètres immobiliers (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas), les taxes fixes facturées au titre de l'eau et de l'environnement (Espagne, Pays-Bas) et la redevance pollution facturée par unité de consommation au Pays-Bas.

La partie fixe payée par le consommateur diffère largement selon les pays. L'abonnement aux réseaux de distribution et aux réseaux de collecte et de traitement des eaux usées, la location et l'entretien des appareils de mesure sont des critères récurrents. Les redevances fixes basées sur la superficie, la valeur des biens immobiliers et les unités de consommation sont plus spécifiques.

Tous les pays de l'étude facturent des redevances fixes pour couvrir les coûts de comptage et de facturation ainsi que pour financer une partie plus ou moins importante des investissements. La partie fixe payée par le consommateur la plus élevée au 1^{er} janvier 2015 est observée à Stockholm. Elle représente 75.4% du prix total facturé.

Impactant plus des deux tiers de la facturation totale, les redevances fixes sont largement utilisées aux Pays-Bas et en Suède. La partie fixe payée par le consommateur représente plus de deux cinquième du prix total en Espagne et près d'un tiers au Royaume-Uni, en Finlande et en

Allemagne. Le Danemark et la Belgique y ont recours avec modération puisqu'elle représente un peu plus d'un dixième de la facturation totale. Avec une partie fixe représentant moins d'un quinzième du montant total de la facture, la France se situe au niveau le plus bas des dix échantillons étudiés. A noter que des redevances fixes sont présentes sur les cinq villes de l'échantillon Français puisque Marseille facture désormais un abonnement au service des eaux.

La partie fixe payée par le consommateur pèse plus ou moins fortement selon les villes considérées et est susceptible de grever considérablement le prix du mètre cube d'eau. Elle représente plus de 50% de la facturation totale sur onze villes, dont les cinq villes des échantillons néerlandais et suédois, et plus d'un quart de la facturation sur la moitié des villes étudiées. A l'opposé, le poids des redevances fixes ne dépasse pas 11% du prix global facturé sur un tiers des cinquante villes étudiées, dont la totalité des villes de l'échantillon français.

Globalement, les plus importantes redevances fixes payées par le consommateur concernent plus particulièrement la collecte et le traitement des eaux usées ou considérées comme telles. Il s'agit de redevances facturées selon des critères immobiliers (surface, type d'habitation), fiscaux (tranche d'impôts locaux) voire par unités de consommation et concernent l'évacuation des eaux pluviales, l'entretien des digues et la protection de l'environnement.

La part fixe facturée sur les différents échantillons ne porte donc pas uniquement sur des éléments annexes à la production tels que les frais de comptage et de facturation. Les écarts constatés entre villes montrent que la part fixe couvre d'autres éléments comme des charges directement induites par l'activité du service (amortissement des investissements notamment) et des charges plus exogènes telles que celles couvrant les dégâts causés aux écosystèmes. Ce constat pose clairement les limites d'une telle comparaison puisque tous les coûts ne sont pas toujours internalisés.

La part fixe payée par le consommateur est par ailleurs responsable d'inégalités importantes. L'équité serait de réduire la part fixe afin de mieux répartir la charge des investissements entre tous les usagers. En la matière, les redevances fixes de l'échantillon français qui représentent la part congrue de la facturation globale vont dans le sens d'une certaine « justice sociale ». En France, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et l'arrêté du 6 août 2007 ont institué, dans un souci d'économie (de la ressource eau) plus que par souci d'équité, un plafonnement de la part fixe des redevances eau et assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2012 la part fixe est limitée en zone urbaine à 30% (40% en zone rurale) du coût des services pour une consommation d'eau de 120 m³/an. Les cinq villes de l'échantillon français respectent toujours largement ce ratio.

- Evolution de janvier 2013 à janvier 2015

De janvier 2013 à janvier 2015, le prix moyen à taux de change constant des dix échantillons a progressé de 2.6% en moyenne annuelle (2.4% à taux de change courant).

Cette hausse significative est supérieure de 2 points au taux d'inflation moyen de la zone Euro des deux dernières années (-0.2% sur l'année 2014 et 0.8% sur l'année 2013: *source Eurostat 07/01/2014 et 16/01/2015*).

Sur les 10 échantillons étudiés, l'Allemagne, dont le prix moyen pondéré global reste très supérieur à la moyenne (27.4% de plus), fait une nouvelle fois figure d'exception avec un prix moyen en baisse de 1.4% (moyenne annuelle). La plus forte augmentation est, quant à elle constatée sur l'échantillon italien (9.7%).

L'augmentation de 2% en moyenne annuelle constatée sur l'échantillon français est, après l'Allemagne et le Danemark, l'augmentation la plus faible de l'ensemble des échantillons étudiés.

La hausse de 2.6 % (en moyenne annuelle) du prix moyen à taux de change constant provient à part égale de la hausse du poste « Distribution » (2.57%) et de la hausse du poste « service de collecte et de traitement des eaux usées » (2.65%). A noter que le poste « Distribution » a baissé sur deux des dix échantillons. Il s'agit respectivement de la France (1.6% en moyenne annuelle, baisse consécutive à la remise en concurrence des délégations de service public pour la distribution de l'eau à Marseille entrée en vigueur début 2014) et de l'Allemagne (2.2%). Deux échantillons ont vu le poste « service de collecte et de traitement des eaux usées » baisser. Il s'agit de l'Allemagne (0.9%) et du Danemark (2.1%).

Il est à noter que l'augmentation du prix des services de l'eau et de l'assainissement résulte parfois d'un relèvement des taux de TVA. C'est de nouveau particulièrement le cas de la France qui a vu pour la seconde fois en moins de trois ans le taux de TVA appliqué sur les redevances de collecte et de traitement des eaux usées augmenter (passage de 5.5% à 7% au 1^{er} janvier 2012 puis à 10% à compter du 1^{er} janvier 2014) contribuant pour 1.2 point aux 4.8% d'augmentation moyenne annuelle constatée sur ce poste.

S'agissant de la part fixe payée par le consommateur, son poids dans le prix moyen pondéré du m³ d'eau des 50 villes sélectionnées a légèrement progressé sur la période (29.4% en janvier 2013 contre 30% en janvier 2015).

Les évolutions en prix des redevances fixes sont particulièrement marquées sur l'échantillon italien avec 19.6% d'augmentation moyenne annuelle. Sur les autres échantillons les prix des redevances fixes ont évolué en moyenne annuelle de 1.1% (échantillon espagnol) à 8.2% (échantillon belge). En moyenne annuelle, les redevances fixes des 10 échantillons ont progressé de 4.1%.

Après deux années d'évolution soutenue (3.9% en moyenne annuelle du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2013), le prix moyen a connu un net ralentissement sur la période étudiée (2.6% en moyenne annuelle à taux de change constant) mais toujours à un niveau supérieur au taux d'inflation de la zone Euro (0.29% en moyenne annuelle).